

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 octobre 2008

---

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 809

présenté par  
M. Dionis du Séjour

-----  
**ARTICLE 4**

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« Un groupe de travail établira une définition officielle de l'écomatériau avant janvier 2010. Cette définition permettra de conditionner les aides publiques pour la performance énergétique des bâtiments à l'utilisation des écomatériaux.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement a pour objectif de clarifier la liste des écomatériaux disponibles afin de les intégrer aux politiques fiscales incitatives.